**Zeitschrift:** Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

**Herausgeber:** Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

**Band:** 75 (1984)

**Heft:** 22

**Rubrik:** Nationale und internationale Organisationen = Organisations nationales et internationales

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Nationale und internationale Organisationen
# Organisations nationales et internationales

**UNIPEDE: Second colloque sur la tarification**

du 4 au 6 septembre 1984 à Helsinki

Au cours de ces trois jours consacrés à l'examen des rapports présentés, il est apparu que l'objectif principal des spécialistes de la tarification devait tendre à imaginer des tarifs de fourniture d'énergie électrique *plus simples*, donc *plus transparents* et favorisant une *utilisation rationnelle* de l'énergie. Les tarifs en fonction des usages spécifiques de l'électricité sont déconseillés. Nous verrons cependant plus loin que ces concepts faciles à formuler soulèvent quelques difficultés dans leur application pratique.

Passons brièvement en revue les chapitres essentiels, abordés au cours de ce colloque, à savoir:

1. Le contenu des rapports nationaux décrivant le développement des politiques et structures tarifaires depuis le colloque de la tarification de Madrid en 1975.
2. Bases et structures des tarifs haute et basse tension.
3. Politiques tarifaires et besoins financiers.
4. Le rôle de la tarification en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie.
5. Les relations avec les autoproducteurs.
6. Les développements nouveaux pouvant influencer les tarifs.

Les idées-forces suivantes peuvent être retenues:

1. D'après les rapports nationaux, une tendance très marquée apparaît en faveur des tarifs «binômes», au détriment des tarifs à tranches.
   Les entreprises d'électricité veillent de plus en plus à respecter une politique tarifaire basée sur les coûts réels et ont de ce fait tendance à augmenter les prix du kW. Une évolution vers une tarification saisonnière se dessine par ailleurs. En outre, d'une manière générale, l'écart de prix du kWh entre le jour et la nuit a tendance à diminuer. Ces dernières années, les prix de l'énergie livrée en HT ont augmenté plus fortement que ceux de la BT, réduisant ainsi l'écart entre ces deux niveaux de tension.
   D'autre part, une influence de plus en plus marquée des pouvoirs publics se dessine, motivée soit par des préoccupations sociales ou fiscales. Ainsi des réadaptations, pourtant nécessaires, sont fréquemment retardées afin de freiner l'évolution des indices des prix; des tarifs anormalement bas sont parfois imposés pour ménager les couches de population à bas revenu (Italie, Portugal et Angleterre). D'un autre côté, cependant, l'énergie électrique est de plus en plus fréquemment et de plus en plus lourdement taxée pour des motifs fiscaux. Cette tendance risque de pénaliser cette énergie par rapport aux autres agents et de fausser ainsi les lois du marché.
2. Les remarques suivantes peuvent être faites au sujet des bases de calculs et des structures des tarifs: La préoccupation de refléter les coûts d'une manière de plus en plus précise amène à développer des tarifs, jusqu'au niveau de la basse tension, différenciés selon les heures (heures creuses et heures pleines) et les saisons (semestres d'hiver et d'été). Les courbes de charge ont tendance à s'aplatir et l'on en vient parfois même à considérer des jours de pointes et non plus des heures de pointes. Des mesures tarifaires pouvant conduire à une réduction de la puissance les jours les plus chargés de l'hiver sont actuellement appliquées, en France notamment. Des tarifs préférentiels sont accordés aux abonnés qui peuvent «s'effacer» les jours critiques. Le client doit alors être parfaitement informé des exigences du distributeur et s'adapter rapidement aux contraintes qui en découlent. Comme déjà citées, les prix du kW ont tendance à augmenter et sont de plus en plus fréquemment basées sur des paramètres électriques. Enfin la guerre entre les partisans du coût marginal et les défenseurs des prix de vente établis sur la base des prix moyens, issue d'informations comptables, amorcée au colloque de Madrid, se poursuit. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne et de la Suisse étant les ardents défenseurs de la méthode classique, estiment que la théorie des coûts marginaux qui actualise notamment les tendances inflationnistes serait à l'origine d'une augmentation trop brutale des tarifs, ce qui irait à l'encontre des intérêts de l'économie et des abonnés.
3. Retenons, en ce qui concerne la politique tarifaire et les besoins financiers, que chacun est unanime à reconnaître que le chiffre d'affaires doit dégager un profit. Le degré d'autofinancement varie cependant largement selon les pays, en fonction des possibilités du marché des capitaux et du loyer de l'argent. En ce qui concerne l'amélioration du cash-flow, il conviendrait d'examiner, en Suisse, si le calcul des amortissements, basé généralement sur les «coûts historiques» du compte de construction, ne devrait pas dorénavant être calculé sur la valeur de remplacement des installations, ce qui semble être le cas par exemple en Suède.
4. En ce qui concerne le rôle de la tarification pour une utilisation rationnelle de l'énergie, chaque pays admet que les tarifs à tranches ne peuvent plus se justifier. Comme cités plus haut, les tarifs «binômes» qui permettent de mieux refléter les coûts, s'imposent partout. Il faut cependant souligner que selon une étude réalisée au Royaume-Uni, les factures d'électricité représentent environ 3% du budget d'un ménage moyen (l'alcool et les cigarettes représentant, quant à eux, 7%!). Il convient par conséquent de ne pas se faire trop d'illusions quant à l'influence des tarifs sur les habitudes de consommation.
5. Soulignons enfin que la quasi majorité des pays représentés à l'UNIPEDE estime que l'énergie refoulée par les autoproducteurs doit être rachetée à un prix raisonnable. Les conditions d'achat ne doivent cependant pas pénaliser les autres usagers.
6. L'avènement de nouveaux appareils de comptage électroniques permettant de stocker de nombreuses informations relatives aux périodes de consommation d'énergie électrique et aux puissances appelées, ouvre naturellement de nouvelles perspectives dans le domaine tarifaire. Ces possibilités méritent assurément d'être étudiées notamment pour les abonnés industriels. Il n'est par contre pas évident que des systèmes de comptage sophistiqués permettant de suivre plus fidèlement les coûts de l'énergie électrique doivent être appliqués aux clients BT «ménages». Ils risquent en effet de compliquer la tarification et, par conséquent, la lisibilité des factures.

En conclusion, il convient de retenir des nombreuses communications et interventions faites au cours de ce colloque que l'énergie électrique est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans les pays membres de l'UNIPEDE. Les coûts ainsi que les taxes prélevées sur cet agent énergétique auront une influence importante sur son développement par rapport aux autres agents énergétiques. A long terme, il est dans l'intérêt des usagers et de l'économie que les tarifs d'électricité couvrent entièrement les frais de production, de transport et de distribution et qu'ils laissent en outre un cash-flow suffisant pour financer les investissements nécessaires. C'est dans cette hypothèse seulement que l'usager pourra faire un choix valable entre l'électricité et les autres agents énergétiques.

*R. Wintz*, CVE

**UNIPEDE-Studienkomitee für Verteilung**

An der Sitzung vom 27. September 1984 konnte folgender Stand der Arbeiten festgehalten werden:

- *Normspannung 230/400 Volt*

  Eine erste Zusammenkunft der Experten, an der der Stand in den verschiedenen Ländern festgehalten wurde, fand im August 1984

**UNIPEDE: Comité d'études de la distribution**

Lors de la réunion du 27 septembre 1984, le Comité d'études de la distribution a pu constater l'état d'avancement des travaux suivants:

- *tension normalisée 230/400 volts*

  Une première réunion des experts pour fixer la situation dans les

statt. Die Arbeitsgruppe wird eine Empfehlung für den Übergang auf 230/400 Volt ausarbeiten.

- *Kunststoffisolierte Kabel*
  Der vorgesehene Rapport wird bis zum Kongress in Athen nicht beendet sein. Ein neuer, dritter Fragebogen wird Ende 1984 verteilt werden.

Folgende Rapporte wurden zuhanden des Kongresses in Athen verabschiedet: Elektronische Zähler, Sicherheit der Versorgung in ländlichen Gebieten, Übertragung von Signalen über das Verteilnetz, Anschluss von Mikrozentralen.

Dazu kommt eine vergleichende Studie über die Organisation der Verteilung bei verschiedenen Gesellschaften (Frankreich, Italien, Grossbritannien).

In einem zweiten Teil wurde die Arbeitssitzung des Studienkomitees für Verteilung anlässlich des nächsten Kongresses in Athen durchbesprochen und in einem dritten Teil Überlegungen über die zukünftigen Arbeiten des Studienkomitees angestellt.

Die nächste Sitzung wurde auf Ende März 1985 angesetzt. Sie wird der Vorbereitung des Kongresses in Athen dienen.

*J. Peter*, CKW

différents pays a eu lieu en août 1984. Le groupe de travail va élaborer une recommandation pour le passage à 230/400 volts;

- *câbles à isolement synthétique*
  Le rapport prévu ne sera pas terminé pour le Congrès d'Athènes. Un troisième et nouveau questionnaire sera distribué fin 1984.

Les rapports suivants ont été adoptés pour le Congrès d'Athènes: compteurs électroniques, sécurité de l'approvisionnement dans les zones rurales, transmission de signaux par le réseau de distribution, raccordement de micro-centrales.

Il s'y ajoute encore une étude comparative sur l'organisation de la distribution dans différentes entreprises (France, Italie, Grande-Bretagne).

Dans une deuxième partie, le Comité d'études a discuté en détail sa réunion de travail à l'occasion du prochain Congrès à Athènes. Il s'est enfin, dans une troisième partie, consacré à des réflexions sur les travaux futurs du Comité d'études.

La prochaine réunion aura lieu fin mars 1985 et servira à la préparation du Congrès d'Athènes.

*J. Peter*, CKW

# Verbandsmitteilungen des VSE
# Communications de l'UCS

**Meisterprüfungen**

Die 233. Meisterprüfung für Elektro-Installateure vom 3. bis 6. Oktober 1984 in Luzern haben folgende Kandidaten bestanden:

*Baschnagel Pius*, 8201 Schaffhausen
*Guetg Markus*, 7076 Parpan
*Hartmann René*, 8810 Horgen
*Hauri Hansjürg*, 5707 Seengen
*Imboden Paul*, 3920 Zermatt
*Iten Ueli*, 5200 Brugg
*Käslin Gerold*, 6375 Beckenried
*Regli Isidor*, 6004 Luzern
*Roth René*, 4950 Huttwil
*Schmidt Robert*, 7000 Chur
*Schneider Rudolf*, 3054 Schüpfen
*Schuler Hanssepp*, 6462 Seedorf
*Senn Rudolf*, 5033 Buchs
*Stutz Heinrich*, 8266 Steckborn
*Weber Heinz*, 8226 Schleitheim

Wir gratulieren allen Kandidaten zu ihrer erfolgreichen Prüfung.

*Meisterprüfungskommission VSEI/VSE*

**Examens de maîtrise**

Les candidats suivants ont passé avec succès l'examen de maîtrise N° 233 du 3 au 6 octobre 1984 à Lucerne:

*Baschnagel Pius*, 8201 Schaffhouse
*Guetg Markus*, 7076 Parpan
*Hartmann René*, 8810 Horgen
*Hauri Hansjürg*, 5707 Seengen
*Imboden Paul*, 3920 Zermatt
*Iten Ueli*, 5200 Brugg
*Käslin Gerold*, 6375 Beckenried
*Regli Isidor*, 6004 Lucerne
*Roth René*, 4950 Huttwil
*Schmidt Robert*, 7000 Coire
*Schneider Rudolf*, 3054 Schüpfen
*Schuler Hanssepp*, 6462 Seedorf
*Senn Rudolf*, 5033 Buchs
*Stutz Heinrich*, 8266 Steckborn
*Weber Heinz*, 8226 Schleitheim

Nous félicitons les heureux candidats de leur succès à l'examen.

*Commission des examens de maîtrise USIE/UCS*

**106. Kontrolleurprüfung**

Vom 25. bis 26. September 1984 fand in Luzern die 106. Prüfung von Kontrolleuren für elektrische Hausinstallationen statt. Von den insgesamt 11 Kandidaten haben 7 die Prüfung bestanden.

Es sind dies:

*Egger Jürg*, Zürich
*Kundert Georg*, Rüti GL
*Odermatt Kurt*, Dallenwil NW
*Stocker Walter*, Wädenswil ZH
*Stöckli Anton*, Gettnau LU
*von Arx Beda*, Stüsslingen SO
*Wittwer Arthur*, Aeschi BE und Elgg ZH

*Eidg. Starkstrominspektorat*

**106e examen de contrôleur**

Le 106e examen de contrôleur d'installations électriques intérieures a eu lieu à Lucerne du 25 au 26 septembre 1984. Des 11 candidats, 7 ont passé l'examen avec succès.

Ce sont:

*Egger Jürg*, Zurich
*Kundert Georg*, Rüti GL
*Odermatt Kurt*, Dallenwil NW
*Stocker Walter*, Wädenswil ZH
*Stöckli Anton*, Gettnau LU
*von Arx Beda*, Stüsslingen SO
*Wittwer Arthur*, Aeschi BE et Elgg ZH

*Inspection fédérale des installations à courant fort*